

**PROGRAMME DE SUBVENTION
RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE**

La commune de Mions a mis sur pied un programme de subvention dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et les aider à s'approprier les questions de valorisation de leur cadre de vie.

Cette opération est montée dans le but:

- de soutenir une dynamique "individuelle" en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, dans la lignée des actions menées par la ville ces derniers mois (projet de récupération des eaux pluviales dans le cadre du chantier du stade des tilleuls, installation d'une cuve de récupération au CATEM pour l'arrosage estival...). La dernière canicule de 2015 est un exemple justifiant de la mise en place de cette aide
- d'aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement
- de lutter contre le développement du moustique tigre, porteur de maladie (dengue,...)

1/ Durée du projet

Du 05 mars au 31 octobre 2021.

La date limite pour déposer une demande est fixée au 24 octobre 2021.

2/ Conditions

- Être résident.e mioland.e au 1^{er} janvier 2021.

3/ Subvention maximale

Le financement à hauteur de 50 % du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie (d'une contenance minimale de 300L) est plafonnée à 50 €.

La subvention est limitée à 1 récupérateur d'eau de pluie par logement.

La commune indique qu'une somme de 2000,00 € sera répartie entre les différents demandeurs. Au-delà de cette somme, aucune subvention ne pourra être accordée.

4/ Documents à fournir

Le demandeur doit fournir la facture de l'achat du récupérateur d'eau de pluie.

La subvention sera effectuée par virement. Il faudra donc fournir un RIB.

Un justificatif de domicile

Ces documents devront être envoyés avec le formulaire de demande de subvention ci-dessous.

Formulaire de demande de subvention
Récupérateur d'eau de pluie

1/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom – Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

2/ CARACTÉRISTIQUES DU RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

TYPE :

Nom du fournisseur :

** Vous devez présenter une preuve d'achat (facture)*

3/ INSPECTION OBLIGATOIRE

- J'autorise la Ville de Mions à inspecter mon terrain pour valider l'installation de mon récupérateur de pluie.
- Je n'autorise pas la Ville de Mions à inspecter mon terrain pour valider l'installation de mon récupérateur de pluie mais je prendrai rendez-vous avec le représentant municipal pour qu'il procède à la vérification.

4/ CERTIFICAT D'AUTORISATION DE LA VILLE (section à remplir par la Ville)

Signature du représentant municipal:

5/ SIGNATURE DU DEMANDEUR

Signature du demandeur :

Date :

6/ ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

Signature du responsable:

Date :